



Berlin Eco

ACTUALITE ECONOMIQUE

ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

L'indice conjoncturel de l'institut ZEW (Mannheim) affiche une baisse de 19,6 points en août 2019 pour atteindre -44,1 points, soit la valeur la plus basse depuis décembre 2011, provoquée par l'aggravation du conflit commercial entre la Chine et les Etats-Unis d'une part et par la probabilité croissante d'un Brexit non-ordonné d'autre part. L'institut s'attend par conséquent à une poursuite de la dégradation de la production industrielle et des exportations allemandes. Citant ces mêmes raisons, **la banque d'investissement KfW revoit à la baisse ses projections de croissance du PIB de 0,8% à 0,4% pour 2019 et de 1,8% à 0,6% pour 2020**. Les perspectives d'une amélioration de la conjoncture semblent faibles cette année ; la reprise en 2020 s'annoncerait en outre plus timide que prévu. **L'indice du climat des affaires de l'institut munichois ifo chute quant à lui de 1,5 point et s'établit à 94,3 points en août 2019**, soit la valeur la plus basse depuis novembre 2012. L'enquête dévoile une baisse considérable de la confiance dans le secteur manufacturier, le secteur des services et le commerce, tandis que l'indicateur varie peu et reste à un niveau élevé dans le secteur de la construction.

Dans l'étude intitulée « 70 ans d'économie sociale de marché : une raison de célébrer, plusieurs occasions pour réformer », **la KfW estime que l'économie sociale de marché allemande est une réussite**. Elle propose quatre grands axes de réforme de ce modèle pour soutenir la croissance et préparer l'économie allemande à l'avenir, soit : « optimiser l'offre de main d'œuvre pour faire face à l'évolution démographique ; renforcer la cohésion européenne et la coopération dans le commerce mondial ; faire avancer la transition numérique ; accompagner la transition énergétique et permettre une croissance écologiquement durable ». En parallèle, **l'ifo constate que les écarts de revenus entre la frange la plus aisée et la frange la moins aisée de la population allemande se sont réduits** entre 1994 et 2016. Selon l'étude intitulée « Un pays de plus en plus divisé ? », la différence de revenus entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres a chuté de 12 points, pour s'établir à 45% en 2016. Le processus de rattrapage entre l'Ouest et l'Est et la hausse significative des coûts de logement dans les zones urbaines auraient contribué à cette réduction d'écart.

POLITIQUE BUDGETAIRE

L'excédent budgétaire pour l'ensemble de l'administration publique (Bund, Länder, communes, sécurité sociale) s'élève à 45,3 Md€ au premier semestre 2019 (soit 2,7% du PIB et -2,3 Md€ par rapport au premier semestre 2018), selon l'Office fédéral statistique. Les recettes ont totalisé 791,8 Md€ (+3,2% par rapport au premier semestre 2018), les dépenses 746,5 Md€ (+4,3% par rapport au premier semestre 2018). Le Bund enregistre l'excédent le plus important avec 17,7 Md€ ; les Länder, les communes et la sécurité sociale affichent des surplus qui s'élèvent respectivement à 12,7 Md€, 7,1 Md€ et 7,7 Md€. Les recettes fiscales ont crû de 2,8%, tandis que les rentrées issues des cotisations sociales ont fortement



augmenté (+4,4%), grâce au taux d'emploi élevé. Du côté des dépenses, si les investissements affichent une forte hausse (+10,6%), d'importantes économies ont été réalisées sur le coût de la dette (-10,8%).

Le conseil des ministres a validé le 21 août 2019 la suppression de la contribution de solidarité (dite « Soli ») pour 90% des contribuables à partir de 2021. 6,5% des 10% de contribuables restant concernés par le Soli bénéficieront d'une suppression partielle. Le « Soli » instauré en 1995 visait à contribuer au financement de la réunification. Le débat avait porté au sein de la coalition sur une suppression partielle ou totale du Soli. Selon le [ministère fédéral des Finances](#) 35,5 M de contribuables sont concernés par cet allègement, qui devrait s'élever à près de 11 Md€ par an entre 2021 et 2024.

POLITIQUES SOCIALES

Par une décision du 18 juillet 2019, la cour fédérale de Karlsruhe a confirmé la [constitutionnalité](#) du « frein aux loyers » introduit en 2015 qui prévoit que les nouveaux baux, dans les régions où la situation locative est tendue, ne peuvent pas dépasser de plus de 10% celui d'un appartement équivalent selon le « miroir des loyers » (exception faite des appartements neufs). Le gouvernement a décidé de prendre de [nouvelles mesures pour limiter la hausse des loyers](#) : prolongation du « frein aux loyers » jusqu'en 2025, élargissement du « miroir des loyers » aux baux signés au cours des six dernières années (contre quatre actuellement), droit du locataire, durant les deux ans et demi suivant la signature du contrat, à un remboursement du trop-perçu par le bailleur.

Les **dépenses au titre de l'aide sociale** (« Sozialhilfe ») ont progressé à 31Md€ en 2018, soit une hausse de 4,4% sur un an (source : [Destatis](#)). Par ailleurs, le [conseil](#) des ministres a adopté le 14 août 2019 un projet de **loi allégeant les charges de dépendance pour les proches** : une personne ayant un revenu annuel inférieur à 100 000 € sera libérée des obligations de participation aux frais de dépendance ou d'aides sociales pour un enfant ou parent dépendant. Les droits des personnes ayant un handicap sont aussi renforcés avec notamment l'introduction d'un « budget à la formation professionnelle » : les prestations financières de formation professionnelle ne sont plus limitées aux ateliers spécialisés, mais seront accordées aussi pour toute formation professionnelle en entreprise.

Selon Destatis, [l'emploi](#) total a progressé au deuxième trimestre 2019 de 1,0% (sur un an), porté par l'emploi salarié (+1,2%) et freiné par l'emploi indépendant (-1,5%). La progression de l'emploi total a ralenti néanmoins (après +1,1% au premier trimestre et +1,3% au quatrième trimestre 2018). La part des personnes ayant un emploi qualifié de « normal » ([« Normalarbeitsverhältnis »](#)) : contrat à durée indéterminée, non intérimaire et de plus de 20 heures hebdomadaires dans l'emploi total a progressé à 70,3% en 2018 (après 69,3% en 2017), tandis que celle des emplois atypiques baissait à 20,1% (après 20,8%) ainsi que celle des indépendants (9,7%, après 9,3%). La progression de ces emplois typiques a été plus marquée chez les femmes (+2,8%) que chez les hommes (+1,0%) et s'explique surtout par une hausse sensible de l'activité hebdomadaire de plus de 20 heures.

Selon [Destatis](#), le **nombre de diplômés étrangers ayant obtenu une reconnaissance** intégrale ou partielle en Allemagne a fortement progressé en 2018 (+20% sur un an à 36 400). Trois cinquièmes des reconnaissances ont concerné les métiers de la santé. Avec 4 800 reconnaissances de diplômés, la Syrie se place en tête. Selon l'institut de recherche [IW](#), un diplômé de l'enseignement supérieur sur quatre (âge de 25 à 44 ans) est d'origine étrangère (soit 24,9% des diplômés en 2017 contre 15,2% en 2007). L'IW recommande aux communes confrontées à un recul démographique de promouvoir leur accueil.



ACTUALITE FINANCIERE

REGULATION FINANCIERE

La partie de la directive sur les services de paiement (*PSD 2*) qui concerne l'identification pour le paiement en ligne par carte de crédit devait être mise en œuvre le 14 septembre prochain. Le superviseur (BaFin) a décidé d'accorder un [délai supplémentaire](#) car les entreprises qui perçoivent les paiements en ligne ne sont pas prêtes. La durée de ce délai sera définie avec l'autorité européenne, *EBA*.

Deutsche Kreditwirtschaft, la confédération bancaire allemande, estime qu'une [interdiction des taux négatifs sur les avoirs de moins de 100 000 €](#) est contraire au principe d'économie de marché et susceptible de déstabiliser les marchés financiers. Cette prise de position fait suite à des déclarations du ministre des finances et du ministre-président de Bavière à ce sujet.

Dans le cadre de la révision de la **directive relative aux marchés d'instruments financiers** (*MiFID II*), le gouvernement allemand a fait parvenir à la Commission sa [position](#) dans laquelle il demande, comme le souhaite la confédération bancaire, une harmonisation des obligations d'information exigées par *MiFID II* et le règlement *PRIPs* (sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance) ainsi que la possibilité pour le client de renoncer au conseil.

BANQUES ET ASSURANCES

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 14 août au ministère fédéral des Finances avec le secrétaire d'Etat Jörg Kukies, les Länder et caisses d'épargne propriétaires de **NordLB** ainsi que la fédération des caisses d'épargne (*DSGV*) ont décidé qu'il sera défendu de distribuer plus de la moitié du bénéfice tant que les bénéfices thésaurisés n'auront pas atteint 550 M ; le versement de dividende n'étant possible qu'à compter de 2022, et ce, à la condition que le CET1 atteigne 14%. NordLB a enregistré un résultat avant impôts semestriel en hausse (180 M€ contre 52 M€ au premier semestre 2018) suite à la baisse des frais généraux (suppression de 250 emplois au premier semestre) et à une nette amélioration du résultat à la juste valeur. La banque continue néanmoins d'annoncer une perte annuelle en raison des coûts de restructuration qu'elle devra supporter au second semestre. Avec 6,6%, le CET 1 se situe à un niveau très inférieur aux exigences réglementaires. La Commission européenne devrait finalement rendre sa décision sur le plan de sauvetage de NordLB avant la fin de son mandat le 31 octobre.

Dans le contexte d'une baisse du résultat avant impôts de 30% de **BayernLB** au premier semestre 2019 (315 M€ contre 452 M€), son PDG a annoncé qu'il présenterait une nouvelle stratégie d'ici la fin de l'année. Il a d'ores et déjà fait savoir que la banque d'entreprises et les activités de marchés de capitaux fusionnaient (641 employés au total dans ces deux branches).

Selon *Börsen-Zeitung*, **Commerzbank** envisagerait la réduction de 1 800 à 2 500 postes de sa centrale et éventuellement la fermeture de 150 à 200 de ses 1 000 agences. D'autre part, le fonds souverain norvégien a augmenté sa participation dans la banque, la faisant passer de 2,5 à 3,1%.

Le résultat avant impôts semestriel d'**Helaba** a nettement augmenté au premier semestre 2019 (325 M€ contre 200 M€ au premier semestre 2018) en raison d'une plus-value exceptionnelle. Helaba a en effet acquis en mai, à un prix très inférieur à sa valeur comptable, Dexia Kommunalbank Deutschland, filiale de la banque belge Dexia en résolution ordonnée depuis 2011.



Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Berlin.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Directeur de la publication : Etienne Oudot de Dainville
Service Economique de Berlin
Ambassade de France en Allemagne

Adresse :

Pariser Platz 5

10117 Berlin

Twitter: @FRTresor_Berlin

Rédigé par : Bruno Fluhrer, Anita Gandon, Lucie Petit et
Laurence Rambert

Revu par : Catherine Rozan

Version du 2 septembre 2019